



ARRÊT DE LA COLLECTE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Cette année, la collecte des déchets végétaux en porte à porte s'arrêtera durant la semaine du 9 au 13 décembre 2013. Pour connaître la date précise de la dernière collecte sur votre secteur, consulter le calendrier de collecte de votre commune.

Les tonnages de végétaux collectés chaque année nous indiquent que l'entretien des jardins (ramassage des feuilles mortes, taille des végétaux,...) génère peu de déchets à partir du mois de décembre. Il n'est pas économiquement pertinent de poursuivre la collecte au-delà, le service proposé est alors surdimensionné.

Le service continue à la déchèterie...

Vous avez la possibilité de venir déposer vos végétaux gratuitement et en quantité illimitée dans les limites des 16 entrées par an à la déchèterie du Syndicat TRI-ACTION située à Bessancourt.

■ La déchèterie est ouverte 7/7 jours, de 10h00 à 18h00 sans interruption. Sauf les 25 décembre et 1er janvier.

■ Pour y accéder, vous devez présenter votre badge d'accès. Si vous n'en possédez pas, veuillez vous munir lors de votre premier passage d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture EDF, Télécom, quittance de loyer...).



UN CONTENEUR DE COLLECTE ABIMÉ, TROP GRAND OU TROP PETIT !

Le Syndicat Tri-Action assure un service de maintenance des conteneurs. N'hésitez pas à contacter ses services pour les problèmes suivants :

■ Un conteneur abimé (couvercle disparu, axe de couvercle cassé, cuve fendue, roue disparue ou décrochée,...). Un conseiller du tri programmera une réparation ou un remplacement du conteneur en fonction de son état.

■ Un conteneur trop grand ou trop petit. La taille de votre foyer a évolué, nous évaluerons à nouveau vos besoins.

Pour un conteneur disparu ou volé :

■ Faire une déclaration sur l'honneur et la faire parvenir au Syndicat Tri-Action par courrier postal, par fax ou par courriel en précisant votre nom, prénom, adresse, numéro de téléphone avec répondeur et la couleur du couvercle du conteneur volé ou disparu. **Un conseiller du tri programmera une intervention.**



DERNIERE MINUTE !!!!!



La déchèterie « Point de collecte » pour les Déchets d'Équipements Électrique et Électronique (D.E.E.E)

La déchèterie du Syndicat TRI-ACTION propose désormais la collecte spécifique des D.E.E.E (réfrigérateur, cuisinière, lave-linge, écran, ordinateur, perceuse, jouet, brosse à dent électrique...). Ces déchets sont acheminés vers les filières de recyclage et de traitement adaptées. Renseignez-vous auprès des agents du site ou contactez-nous pour toute question sur le sujet.

POUR CONTACTER LE SYNDICAT TRI-ACTION :

Au **N° Vert 0 800 511 202** (Appel gratuit d'un poste fixe du Val d'Oise)
ou au **01.34.18.30.12**

tri-action@wanadoo.fr

Syndicat Tri-Action
Zone Industrielle
Route de Pierrelaye
95 550 BESSANCOURT
www.syndicat-tri-action.fr

Directeur de la publication :
Jean-Christophe POULET

Rédaction :
Tri-Action

Photos :
source Eco Folio, Eco-Emballages, Tri-Action.

Maquette :
Sidièse

Impression :
Interplans 01 30 37 48 07

Ce numéro a été tiré à 45 000 exemplaires

Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2013

TRI-ACTU

Décembre
2013
n°10

Le journal d'information du Syndicat Tri-Action

DOSSIER

TRI DES PAPIERS : DE NOUVELLES CONSIGNES À APPLIQUER.

EDITORIAL

Tri-Action gère le service de collecte et de traitement des déchets ménagers de 110 000 personnes. Au-delà de la collecte, sa mission c'est d'inciter à la réduction et au tri des déchets pour garantir une gestion à la fois respectueuse de l'environnement et à coût maîtrisé.

Pour poursuivre ces objectifs ; le Syndicat s'est engagé en 2011 dans un Programme Local de Prévention des déchets ménagers car un déchet évité ne pollue pas et ne coûte rien.

L'accompagnement de projets de compostage en habitat collectif est l'un des faits marquant de la 3^{ème} année du programme. D'autre part, une réflexion a été lancée sur le gaspillage alimentaire avec la mise en place des premières actions de mobilisation à la veille de l'année 2014 déclarée année européenne de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Pour favoriser le tri des déchets, le Syndicat fait évoluer les consignes de tri des papiers. Vous trouverez dans ce journal toutes les informations utiles concernant ces nouvelles dispositions. Par ailleurs, depuis le 25 novembre, les Déchets d'Équipement Électrique et Électronique sont collectés à part sur le site de la déchèterie. À partir de 2014, davantage de déchets seront concernés par le recyclage une fois les travaux de rénovation de la déchèterie réalisés.

Le Syndicat Tri-Action, depuis sa création, a toujours adopté une gestion rigoureuse, inventive et innovante. C'est dans cet esprit que le Syndicat continue d'œuvrer à votre service.

Le Président,
Jean Christophe POULET

DÉCHÈTERIE :
Le projet d'extension
page 2

PRÉVENTION DÉCHETS :
Le compostage collectif
page 6

**INCLUS
DANS CE NUMÉRO :**
La vignette autocollante des
consignes de tri mises à jour
**UN AUTOCOLLANT
STOP PUB**

Syndicat de collecte et de traitement des déchets ménagers des communes d'Auvers-sur-Oise, Beauchamp, Bessancourt, Frépillon, Herblay, Méry-sur-Oise, Pierrelaye, Saint-Leu-la-Forêt et Taverny



www.syndicat-tri-action.fr

LA DÉCHÈTERIE SE RÉNOVE !



source : AR ARCHITECTE®



LA DÉCHÈTERIE ET SON PROJET D'EXTENSION

ENTRETIEN AVEC BERNARD TILLY,
MAIRE DE FRÉPILLON
ET VICE-PRÉSIDENT DU SYNDICAT TRI-ACTION

La déchèterie de Bessancourt va subir de nouvelles transformations avec la construction d'un nouveau bâtiment et la rénovation du local du personnel d'accueil. Les travaux seront réalisés courant 2014.

Avant de nous présenter les futures réalisations et les nouveaux services du projet, pouvez-vous nous expliquer le rôle de la déchèterie ?

La déchèterie a un rôle important dans la gestion des déchets ménagers du Syndicat Tri-Action. Ses services sont ouverts toute l'année (exceptés le jour de Noël et le jour de l'an), **7 jours sur 7** et en journée continue. Ils permettent aux foyers de déposer leurs déchets encombrants (meubles, électroménagers,...), leurs déchets végétaux, ainsi que les déchets non admis à la collecte comme les pneus, les déchets dangereux (pots de peintures, solvants, huile de vidange, piles,...) et les déchets de construction (gravats, plâtre).

Depuis 2004, la déchèterie c'est **60 000 entrées** par an soit **12 000 tonnes** de déchets. Par comparaison, la collecte en porte à porte des conteneurs à verre, des déchets recyclables (conteneur à couvercle jaune) et des déchets résiduels (conteneur à couvercle grenat,

marron ou bleu) et des déchets verts totalisent **47 000 tonnes**.

Sur ces **12 000 tonnes**, **62 %** sont enfouis dans des centres techniques, **10 %** sont incinérés pour produire de l'électricité, **7 %** sont recyclés et **21 %** sont des déchets végétaux transformés en compost pour être utilisé comme amendement en agriculture.

Pourquoi un projet d'extension aujourd'hui et quelles seront les réalisations concrètes ?

Aujourd'hui, les besoins ont évolué. Face à la raréfaction des matières premières toujours plus grande, la réglementation en matière de gestion des déchets ménagers prévoit l'augmentation de la part du recyclage.

La déchèterie mise en service en 2004 n'offre pas les conditions nécessaires pour stocker séparément certaines catégories de déchets et les diriger vers

les filières de réutilisation et de recyclage existantes. Le projet anticipe également la mise en place de nouvelles filières. Le futur bâtiment technique permettra par exemple de stocker séparément dans des locaux fermés, les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques dits D.3.E (fours, réfrigérateurs, téléviseurs, appareil Hi-Fi,..) et les déchets d'ameublement (canapé, table, armoire, bureau,...). Aujourd'hui, ces déchets une fois déposés à la déchèterie sont peu valorisés.

D'autre part, le stockage des déchets dangereux doit être réorganisé afin d'optimiser leur coût de traitement. Le local actuel des déchets dangereux a une capacité de stockage insuffisante. Ces déchets sont incinérés dans une installation de traitement spécialisée située à Limay (78). Le but recherché est de réduire le coût financier du transport et son impact environnemental (réduction des gaz à effet de serre, consommation d'énergie pétrole,..). Le bâtiment technique prévoit un local plus grand pour réduire les fréquences d'enlèvements par camion.

Et enfin la réglementation impose de nouvelles normes pour renforcer la sécurité des usagers et du personnel sur les déchèteries. De nouveaux garde-corps seront donc installés en bordure du quai haut au dessus des bennes situées en contre bas.

La signalétique sera modifiée pour apporter plus de clarté sur le tri des déchets apportés ainsi que sur leur devenir.

Le local d'accueil sera rénové pour améliorer le confort et les conditions de travail du personnel.

Est-ce que les usagers pourront venir déposer leurs déchets pendant la période des travaux ?

La déchèterie de Bessancourt restera ouverte pendant la durée des travaux aux heures habituelles. L'accès au site ainsi que l'organisation de la circulation seront modifiés de manière à assurer la sécurité

des usagers. Les services de la déchèterie seront maintenus dans leur totalité.

Les conditions d'accès et les conditions de dépôts seront identiques.

Le quai de déchargement sera en partie occupé par le chantier donc le temps d'attente sera plus long. Les heures d'affluence de la déchèterie sont le matin de l'ouverture à 10 heures jusque 11h30 et l'après midi de 14h00 à 15h30. Il est donc vivement conseillé d'éviter ces horaires pour ne pas avoir trop d'attente.

La déchèterie est située en bordure d'une zone industrielle proche de boisements. Le projet d'extension prend-il en compte l'intégration des bâtiments dans son environnement proche ?

Afin de limiter l'impact visuel des bâtiments, les façades seront agrémentées de treillis métalliques qui supporteront une végétation grimpante et le bois sera intégré dans la structure des nouveaux bâtiments (poteau structure bois et bardage en douglas).

Une prairie fleurie sera implantée sur les espaces adjacents aux locaux et une noue végétalisée permettra de gérer la rétention des eaux pluviales au niveau de la parcelle.

Enfin, pour limiter les consommations d'eau potable pour le nettoyage des aires d'évolution des véhicules, une cuve de récupération des eaux pluviales équipée d'une pompe sera installée au niveau du local technique.

Ces travaux s'inscrivent dans une démarche environnementale affirmée. Ils apporteront un cadre de travail amélioré pour le personnel et un meilleur service aux utilisateurs.

TRI DES PAPIERS, LES CONSIGNES DU BAC JAUNE ÉVOLUENT.

TOUS LES PAPIERS SE TRIENT ET SE RECYCLENT !

C'est la nouvelle consigne à appliquer pour le tri des papiers.

Chaque année nous en jetons **40 kg** par habitant ! Ils représentent **12 %** du poids des ordures ménagères du Syndicat Tri-Action.

Le papier recyclé est de qualité équivalente au papier fabriqué à partir de fibre naturelle. Fabriquer du papier

recyclé requiert également **moins d'énergie, moins d'eau, moins d'ajouts de produits chimiques...**

La matière première n'est plus issue des forêts de l'autre bout du monde mais de notre conteneur à couvercle jaune. Le trier permet donc de faire des économies de ressources naturelles et d'être plus respectueux de notre environnement.

Le problème c'est que nous ne jetons que **50%** de ces papiers dans le bon conteneur (à couvercle jaune), car on a tendance à limiter cette famille de déchets aux seuls journaux-magazines et prospectus.

Pensez donc à jeter en vrac dans le conteneur à couvercle jaune :



À ne pas mettre dans le conteneur à couvercle jaune :

Les papiers spéciaux tels que les papiers utilisés pour l'emballage des aliments (viande, poisson, charcuterie,...), les photographies, le papier carbone, le papier sulfurisé, le papier en aluminium, le papier peint et les mouchoirs usagés.

Ces déchets sont à jeter dans le conteneur gris à couvercle grenat, bleu ou marron



Il est inutile de les froisser ou les déchirer, ni de retirer les agrafes, les spirales ou les trombones

LES PROSPECTUS, LES TRIER C'EST BIEN MAIS LES ÉVITER C'EST ENCORE MIEUX

Le meilleur déchet, c'est celui qui n'est pas produit car il n'est ni collecté, ni traité, il ne coûte donc rien à la collectivité et ne génère pas de pollution.

Les prospectus ont une durée de vie courte, parfois jetés dès qu'ils sont reçus, leur fabrication engendre une consommation inutile de bois, d'eau et d'énergie. Un foyer en reçoit en moyenne **28 kg** dans sa boîte aux lettres ce qui représente pour le Syndicat **1176 tonnes de déchets** de papiers collectés dans le conteneur à couvercle jaune.

En comparaison, il est collecté la même année **4 927 tonnes** de déchets recyclables dans le conteneur à couvercle jaune.



Apposer l'autocollant Stop Pub

Si vous ne les lisez pas et que vous les mettez directement dans le conteneur à couvercle jaune, alors apposez l'autocollant « Stop Pub » sur votre boîte aux lettres.

À l'échelle nationale, les grandes enseignes de la distribution se sont engagées à faire respecter cet autocollant.

Passer au tout numérique

Si vous jugez les informations publicitaires utiles, sachez qu'il existe des solutions pour recevoir les versions dématérialisées des prospectus. Les grandes enseignes proposent directement cette solution sur leur site internet ou sur leurs applications pour tablettes et smartphones. D'autres sociétés proposent des sites internet accompagnés également d'applications qui centralisent un large choix de prospectus et de catalogues.



LE TRI DES EMBALLAGES CONTINUE :

La réactualisation des consignes du conteneur à couvercle jaune concerne seulement les papiers, mais le tri et le recyclage des emballages ménagers restent toujours d'actualité. Sur le territoire du Syndicat, chaque personne jette près de **45 kg** d'emballages par an. Une grande partie de ces emballages est triée pour être mis dans le conteneur à couvercle jaune. Certains comme les flacons en plastique d'hygiène pour le corps (gel douche, shampoing, savon) et les bouteilles en plastique de produits nettoyants ne sont pas triés et échappent trop souvent au recyclage.

Les consignes à appliquer :

Les bouteilles et les flacons en plastique

(Bouteilles d'eau plate, d'eau gazeuse, de jus de fruit, de lait, d'huile alimentaire, flacons de gel douche, de shampoing, de savon à main)



Les emballages métalliques

(Bidons de sirop, bombes aérosol, boîtes de conserve, barquettes en aluminium, canettes de soda,...)



Les emballages en carton

(Cartonnettes de yaourt, boîtes de céréale, de biscuit, de thé, cartons brun d'emballage)



Les briques alimentaires

(briques de lait, de soupe et de jus de fruit)



À ne pas mettre dans le conteneur à couvercle jaune :



Les films et les sachets en plastique, les pots de yaourt et de crème fraîche, les barquettes en plastique.

Les emballages souillés contenant des restes alimentaires (les emballages en carton de la restauration rapide, les assiettes en carton, les boîtes de conserve encore remplies...).

LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE INDIVIDUEL... ET COLLECTIF !

Composter, c'est participer à la préservation de l'environnement et à la maîtrise du coût de gestion des déchets ménagers

Avec la transformation de nos modes de vie et de consommation, la production de déchets a doublé en 40 ans avec pour conséquences l'augmentation d'année en année du coût environnemental et financier de leur collecte et traitement.

Pour répondre à ces enjeux, le Programme Local de Prévention des déchets du Syndicat Tri-Action détermine des actions à mettre en place pour atteindre les objectifs de réduction. La promotion du compostage domestique a été retenue comme un axe prioritaire de ce programme. Trier ses déchets de cuisine et de jardin pour les déposer dans un composteur, permet de réduire significativement le poids des ordures ménagères (30 % en moins).

LE SYNDICAT TRI-ACTION S'EST FIXÉ LES OBJECTIFS SUIVANTS POUR QUE LA PRATIQUE DU COMPOSTAGE SE DÉVELOPPE SUR SON TERRITOIRE :

Faire connaître les enjeux de la production des déchets et présenter le compostage comme une solution de gestion domestique des déchets organiques.

Faciliter la mise en place de sa pratique en permettant l'acquisition à moindre coût de composteurs et en permettant aux personnes d'acquérir les connaissances et les bons gestes pour réussir son compost.

Le compostage domestique comment ça marche ?

Le compostage est la décomposition naturelle des déchets organiques en humus par les microorganismes vivants dans le sol (bactéries, champignons, insectes) en présence d'oxygène et d'humidité.

Sur le plan pratique, pour obtenir du compost, il est nécessaire de mélanger de manière équilibrée des déchets de cuisine humides (épluchures de fruits et de légumes, restes de repas, marc de café, sachet de thé,...) avec des déchets de jardin plutôt secs (feuilles mortes, taille de haie, petit branchage,...). Ces matières fraîches doivent être mélangées régulièrement pour être aérées et ainsi favoriser le travail de décomposition par les microorganismes sans dégagement de mauvaises odeurs. Après cette phase active de décomposition, les déchets de cuisines sont difficilement reconnaissables et commencent à se transformer en compost (terreau brun noir humide). Ce compost « jeune » obtenu va murir grâce à l'intervention des insectes et des vers fumiers. Une fois arrivé à maturation, le compost est utilisé comme un engrais. Il est mélangé à la terre du potager, des pots et jardinières de fleurs ou étendu sur les massifs de plantations.

Son application en habitat collectif

Fabriquer du compost est un geste qui est associé le plus souvent à une pratique en pavillon avec jardin. Or, avec un peu d'organisation, il est également possible de le pratiquer entre voisins en pied d'immeuble.

UNE AIRE DE COMPOSTAGE PARTAGÉE :

Pour la fabrication du compost, on installe en pied d'immeuble sur un espace vert de la résidence, une aire de compostage composée de plusieurs composteurs.

Leur nombre et leur taille dépend du nombre de participants.

DES RÉFÉRENTS GARANTS DU BON FONCTIONNEMENT DE L'AIRE DE COMPOSTAGE :

Les référents sont des résidents qui acceptent de donner un peu de leur temps pour réaliser les tâches liées à la fabrication du compost. Ils assurent le mélange équilibré des déchets de cuisine et de jardin, l'aération régulière du tas dans le bac d'apport et l'arrosent si nécessaire. Ils organisent les transferts d'un composteur à un autre le cas échéant et la récolte du compost mûr (extraction et tamisage).

LES FOYERS PARTICIPANTS :

Ils s'engagent à trier leurs déchets de cuisine et à les déposer dans le composteur d'apport. Ils peuvent également aider les référents dans la réalisation des tâches liées à la vie du compost.

La résidence du Château à Herblay, un site pilote de compostage partagé

Copropriété de **20 logements**

12 foyers participants dont **2 personnes** référentes

Équipement :

3 composteurs de **565 litres** en bois (**1** composteur d'apport, **1** composteur de maturation, **1** composteur de stockage de déchets carbonés)

Date de lancement du projet : **8 juin 2013**

Temps de remplissage du 1^{er} bac d'apport : **4 mois**

1^{ère} extraction de compost mûr prévue en **février-mars 2014**

Sensibilisation des foyers participants à la fabrication du compostage et aux consignes de tri des déchets organiques



Tri-Action vous accompagne dans vos projets

Le compostage en habitat collectif

Vous êtes locataires ou copropriétaires d'un immeuble collectif, et vous souhaitez mettre en place un projet de compostage partagé, le Syndicat Tri-Action vous accompagne dès la mise en place du projet jusqu'à la première récolte de compost mûr.

L'ACCOMPAGNEMENT MÉTHODOLOGIQUE EST GRATUIT ET COMPREND :

Une aide à la mobilisation des foyers de la résidence.

Une formation des référents à la pratique du compostage domestique (résidents bénévoles).

Les référents du projet sont accompagnés par un Maître Composteur aux différentes étapes de fabrication du compost (durée 1 an environ).

Une sensibilisation des foyers participants au tri des déchets de cuisines et à la fabrication du compost.

LE SYNDICAT TRI-ACTION FOURNI GRATUITEMENT LE MATÉRIEL NÉCESSAIRE :

Les composteurs collectifs.

Un aérateur de compost.

Un bioseau de 10 litres par foyer participant pour le tri des déchets de cuisine.

LES TYPES D'HABITAT CONCERNÉS :

Copropriétés, résidences sociales locatives, lotissements des 9 communes du Syndicat Tri-Action

Remarque : Les foyers en maisons individuelles qui souhaitent se regrouper pour faire du compost partagé peuvent également bénéficier de l'accompagnement

La démarche à suivre :

Pour plus de renseignements ou si vous êtes intéressé pour mettre en place au sein de votre résidence un projet de compostage partagé, n'hésitez pas à contacter :

Thierry ARISTHENE, Chargé de mission Prévention déchets

Par téléphone au N° Vert **0 800 511 202** (appel gratuit depuis un poste fixe du Val d'Oise) ou au **01.34.18.30.13**

Ou par courriel à l'adresse suivante : **ar.tri-action@orange.fr**

Des solutions également pour le compostage individuel

Vous êtes locataires ou copropriétaires d'un pavillon avec jardin, et vous êtes intéressés pour faire votre propre compost, le Syndicat Tri-Action vous propose d'acquiescer un à deux composteurs et de suivre une formation courte et pratique sur la fabrication du compost.

Les dotations de composteurs :

Le Syndicat Tri-Action propose une gamme de composteurs en plastique et en bois. Il est demandé une participation financière variable en fonction du modèle de composteur choisi (de 14 à 21 euros).

Conditions requises :

Résider sur une des 9 communes du Syndicat Tri-Action.

La démarche à suivre :

Demander le dossier de demande de composteur auprès des services du Syndicat par téléphone ou par courriel. Le dossier est téléchargeable également sur le Site Internet du Syndicat Tri-Action.

Un atelier compost (facultatif) :

Participez à un atelier d'informations pratiques pour bien (re)démarrer et réussir son compost (3 heures).

Pour connaître les dates des ateliers compost et s'inscrire

Contactez les services du Syndicat Tri-Action ou consultez la rubrique Info compost du Site Internet.

